

Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye

78-2021-11-08-00001

arrêté portant institution de la commission de
propagande pour l'élection municipale partielle
intégrale et communautaire de la commune de
Louveciennes les dimanche 5 et 12 décembre
2021

ARRETE
**portant institution de la commission de propagande
pour l'élection municipale partielle intégrale et communautaire
de la commune de Louveciennes, les dimanches 5 et 12 décembre 2021**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le code électoral et notamment son article R.32 ;

Vu l'arrêté n°78-2021-10-15-00001 du 15 octobre 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Louveciennes à l'élection municipale partielle intégrale et communautaire les dimanches 5 et 12 décembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2021-09-07-00004 du 7 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu les désignations effectuées par le Premier Président de la Cour d'appel de Versailles et par le représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Commission de propagande

Pour l'élection partielle des 5 et 12 décembre 2021, une commission de propagande, chargée de veiller au respect des dispositions qui régissent la propagande électorale et d'assurer l'acheminement des documents électoraux des candidats, est instituée pour la commune de Louveciennes.

Article 2 : Composition de la commission de propagande

La composition de la commission est fixée comme suit :

1^{er} tour :

Réunion du 19 novembre 2021 à partir de 11h00

Président	titulaire : Mme Sylvie JOUANDET, magistrat suppléant : Mme Eloïse SENE , magistrat
Membre fonctionnaire désigné par le Préfet	titulaire : Mme Marie-Françoise BOSSENMEYER, suppléant : Mme Véronique DEFIOLLE-DERAY
Membre représentant l'opérateur postal	titulaire : M.Eric LEONARDI suppléant : M. Jean-Jacques VIAL

Secrétaire désigné par le Préfet Mme Catherine BOUTET

Réunion du 24 novembre 2021 à partir de 14h00

Président	Titulaire : Mme Eloïse SENE, magistrat Suppléant : Mme Sylvie JOUANDET, magistrat
Membre fonctionnaire désigné par le préfet	Titulaire : Mme Marie-Françoise BOSSENMEYER Suppléant : Mme Véronique DEFIOLLE-DERAY
Membre représentant l'opérateur postal	Titulaire : M.Eric LEONARDI Suppléant : M. Jean-Jacques VIAL
Secrétaire désigné par le Préfet	Mme Catherine BOUTET

2eme tour

Réunion du 8 décembre 2021 à partir de 12h00

Président	Titulaire : Mme Violaine ESPARBES, magistrat suppléant : Mme Alexandra PETIT, magistrat
Membre fonctionnaire désigné par le préfet	Titulaire : Mme Marie-Françoise BOSSENMEYER Suppléant : Mme Véronique DEFIOLLE-DERAY
Membre représentant l'opérateur postal	Titulaire : M.Eric LEONARDI Suppléant : M. Jean-Jacques VIAL
Secrétaire désigné par le Préfet	Mme Catherine BOUTET

Article 3 : Sièges et lieu de réunion de la commission de propagande

Le siège de la commission est situé dans les locaux de la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, 1 rue du Panorama, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE .

La commission de propagande se réunira aux dates et horaires suivants :

1^{er} tour de scrutin

- La commission sera installée et procédera à la validation des bons à tirer, en son siège, le vendredi 19 novembre 2021 à partir de 11h00 (petite salle à l'étage).
- La commission se réunira, en son siège, le mercredi 24 novembre 2021 à partir de 14h00, pour valider les documents livrés et vérifier les quantités livrées pour le 1^{er} tour de scrutin (grande salle au rez-de-chaussée).

2ème tour de scrutin

- La commission se réunira, en son siège, le mercredi 8 décembre 2021 à partir de 12h00, pour valider les documents livrés et vérifier les quantités livrées pour le second tour (grande salle au rez-de-chaussée).

Les candidats ou leurs représentants peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Compte tenu du contexte sanitaire, un seul représentant de chaque candidat tête de liste sera admis à participer à la commission . Le port du masque est obligatoire.

Article 4 : Lieu de livraison des documents électoraux des candidats

Les candidats devront faire livrer leurs circulaires et bulletins de vote conformes à la réglementation en vigueur, à la Mairie de LOUVECIENNES, aux horaires qui leur seront communiqués lors de leur dépôt de candidature.

Article 5 : Date limite de livraison des documents électoraux des candidats

Les documents électoraux devront être livrés à la commission de propagande, au lieu de livraison mentionné à l'article 4 du présent arrêté, au plus tard aux dates et horaires suivants :

- Pour le 1^{er} tour de scrutin : le mercredi 24 novembre 2021 à 12h00
- Pour le second tour de scrutin : le mercredi 8 décembre 2021 à 12h00

La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et horaires susvisés.

Article 6 : Le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, la présidente de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **0 8 NOV. 2021**

Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-préfet



Jehan-Eric WINCKLER